

*Recours au Règlement—M. Clark*

[Français]

**L'hon. Yvon Pinard (président du Conseil privé):** Madame le Président, cela me permet de rappeler au chef de l'opposition officielle (M. Clark) que nous avons été très courtois à l'égard du Parlement, parce que nous aurions pu venir devant la Chambre avec une résolution sans avoir l'étape du comité. Alors nous avons permis à la Chambre des communes de débattre une motion de forme préliminaire tendant à déférer le projet de résolution à un comité. Nous avons consacré trois semaines du temps de la Chambre à ce débat de forme. Maintenant, le comité est en voie d'être formé. Nous ne voulons pas nous immiscer dans les affaires du Sénat. Nous avons nous-mêmes choisi nos membres à la Chambre des communes pour composer ce comité. Le Sénat fait de même. Je présume que la composition finale du comité mixte sera connue incessamment, plus tard aujourd'hui ou demain matin. Mais je pense que le comité a suffisamment de maturité et est au courant de la pratique parlementaire pour savoir que c'est à lui d'établir ses règles, de déterminer ses heures, ses jours de séance, et je fais pleinement confiance aux députés des deux côtés de la Chambre qui en font partie, de même qu'aux sénateurs qui seront désignés, si cela n'a pas déjà été fait plus tôt aujourd'hui. Je leur fais entièrement confiance pour mener à bien les travaux de ce comité. Maintenant, comme le sait le chef de l'opposition officielle, ce comité aura pour tâche, d'ici le 9 décembre, d'examiner l'aspect technique du projet de loi, d'entendre quelques témoins, de considérer des amendements qui pourraient être sérieux.

Le gouvernement a indiqué, madame le Président, qu'il était très réceptif à des amendements constructifs, et lorsque le rapport du comité sera fait le 9 décembre, le Parlement, dans un troisième temps, et c'est là que cela démontre à quel point nous sommes courtois, aura toute l'opportunité de débattre d'une façon sérieuse mais non dilatoire le rapport qui sera présenté par le comité. Nous avons été encore très courtois aujourd'hui en répondant à une question du chef de l'opposition officielle qui aurait pu la poser pendant la période des questions orales, mais cela ne constitue en rien un rappel au Règlement.

[Traduction]

**M. Clark:** Madame le Président, je désire reprendre la parole au sujet de mon rappel au Règlement concernant les travaux de la Chambre.

**Une voix:** Ce n'est pas un rappel au Règlement.

**M. Clark:** Il s'agit d'une question qui intéresse au plus haut point tous les députés qui voudraient voir un débat véritable s'engager sur la question constitutionnelle. Le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Axworthy), prétendant parler au nom des femmes de notre pays, a déclaré que celles-ci étaient contre la télédiffusion des séances du comité. Je me demande si le ministre exprimait également le point de vue du gouvernement et si ce dernier a décidé de demander à ses membres—une fois qu'il aura trouvé des sénateurs pour siéger au comité mixte—de s'opposer à la télédiffusion et à la radiodiffusion en direct des séances.

[Français]

**M. Pinard:** Madame le Président, j'ai déjà eu l'occasion, il n'y a pas longtemps, d'expliquer au chef de l'opposition notre attitude et la procédure à suivre quant à la télédiffusion des débats devant les comités. Je l'ai fait et je peux lui répéter que nous laissons le comité entièrement libre de nous faire ses recommandations. Nous n'avons pas d'instructions à donner au comité, à savoir, si ses délibérations doivent être télédiffusées ou non. Les membres du comité, et nous ne pouvons pas parler au nom du Sénat non plus, décideront si, oui ou non, cela doit être fait. Je dis que maintenant ils ont le pouvoir de le faire en vertu d'une décision prise par la Chambre au mois de janvier 1977, mais sujet à l'acceptation par le Sénat, d'une part, et à l'acceptation par le président de la Chambre et les commissaires de la Régie interne en ce qui a trait au coût, d'autre part. Je puis donner l'assurance à la Chambre que, pour ma part, je ne m'opposerai pas à la télédiffusion pour le seul motif que cela coûterait de l'argent.

Maintenant je ne veux pas présumer de la décision du comité à ce sujet. Il est entièrement libre de considérer si, premièrement, il peut le faire dans le respect du concept du hansom électronique, deuxièmement, si cela est souhaitable étant donné les circonstances et, troisièmement, s'il désire ou non, sans l'influence de qui que ce soit, télédiffuser ses débats. Madame le Président, en réponse aux questions du chef de l'opposition, je n'ai pas l'intention, comme leader parlementaire du gouvernement, de dire au comité quoi faire sur la question de la télédiffusion de ses débats. Le comité est suffisamment expérimenté pour prendre ses propres décisions sur toute la procédure, y inclus la télédiffusion de ses débats, s'il en décide ainsi.

[Traduction]

**M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville):** Madame le Président, je voudrais également faire un rappel au Règlement au sujet du calendrier des activités du comité et des travaux de la Chambre. Le leader du gouvernement à la Chambre a parlé de l'échéance du 9 décembre et du fait que le comité ne convoquera pas beaucoup de témoins. Je voudrais qu'il me dise s'il est prêt à reporter l'échéance fixée au comité, étant donné ce qui s'est passé à l'autre endroit et vu que des dizaines de témoins et de représentants d'organismes voudraient exposer leur point de vue au comité, et surtout étant donné qu'il a déclaré lui-même que le comité devait établir son propre programme pour la radiodiffusion des séances. Dans le même ordre d'idées, peut-il nous assurer que le comité pourra choisir lui-même les dates auxquelles il convoquera des témoins et achèvera son rapport? La Chambre a accordé quatre ans à la population canadienne pour donner son point de vue sur la loi sur les Banques. Il serait sûrement déraisonnable de ne pas accorder plus d'un mois aux Canadiens pour dire ce qu'ils pensent de la constitution du pays.

**Des voix:** Bravo!

**M. Nystrom:** Je voudrais savoir si le ministre peut répondre à cette question par l'affirmative. Il a déclaré que le comité devait établir ses propres règles en ce qui concerne la radiodiffusion et la télédiffusion des délibérations. Est-il prêt à manifester la même générosité en laissant le comité décider du